



Service Restauration scolaire

TARIFS 2025-2026

- Pour les enfants des écoles primaires inscrits en formule régulière :
 - Forfait 4 jours par semaine : chaque repas est facturé 4,28 €
 - Forfait 1, 2 ou 3 jours par semaine : chaque repas est facturé 4,68 €
- Pour les enfants des écoles primaires inscrits en formule occasionnelle :
 - Chaque repas est facturé 5,48 €
- Pour les adultes : chaque repas est facturé 6,05 €
- Pour les agents communaux : chaque repas est facturé 5,05 €
- Pour les enfants bénéficiant d'un PAI (Plan d'Accueil Individualisé) :
chaque repas est facturé 1,70 €
Les repas sont fournis par la famille.
Ce coût est fixé pour contribuer au temps de surveillance).
- Service minimum : 1,70 €
- Tarif en cas de non-inscription / non-réservation au service : 7,00 €
Enfant inscrit à la dernière minute, enfant non inscrit et non repris le midi.